

Atlas régional de la culture

2017



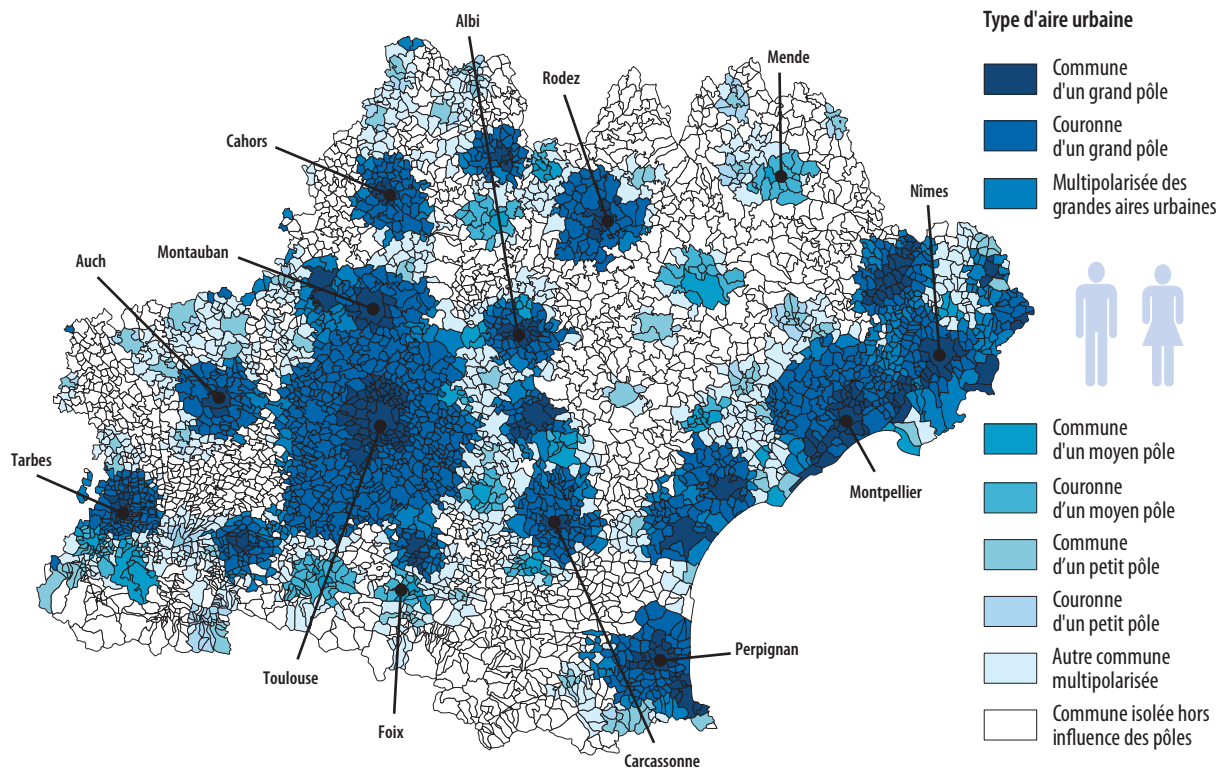
Ministère de la Culture
et de la Communication
Département des études,
de la prospective
et des statistiques



Occitanie

■ Cadrage

Répartition de la population d'Occitanie en aires urbaines en 2010



Source : Insee/DEFS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

	Occitanie	France entière
Démographie		
Population 2015 (milliers)	5 792	66 381
Part de la population nationale (%)	8,7	
Évolution 2007-2012* (%)	+ 1,0	+ 0,5
Due au solde naturel (%)	+ 0,2	+ 0,4
Due au solde apparent entrées/sorties (%)	+ 0,8	+ 0,1
Population par tranche d'âge (2015) (%)		
0-24 ans	28,5	30,4
25-59 ans	43,9	45,1
60 ans et plus	27,6	24,5
Effectifs scolaires et universitaires (2014-2015) (milliers)		
Premier degré	540	6 789
Part des effectifs (%)	44,3	46,0
Second degré	447	5 497
Part des effectifs (%)	36,6	37,3
Supérieur	233	2 471
Part des effectifs (%)	19,1	16,7
Étrangers (2013)** (unités)		
Part de la population (%)	5,3	6,0
Immigrés (2013)** (unités)		
Part de la population (%)	8,3	8,6
Géographie		
Densité (habitants/km²)	80	105
Superficie (km²)	72 724	633 112
Part de la superficie nationale (%)	11,5	
Nombre de communes (2015)	4 565	36 664
Part du nombre de communes (%)	12,5	
Nombre de départements	13	101
Économie		
PIB (2013)		
En millions d'euros	152 446	2 116 565
Part du PIB national (%)	7,2	
En euros par habitant	26 744	32 126
Population active (15 à 64 ans) (2013)		
Part de la population active nationale (%)	8,3	
Taux de chômage localisé (1^{er} trimestre 2016) (%)	11,9	9,9
Niveau de vie		
Revenu disponible médian par unité de consommation (2012) (euros)	18 888	19 786
Fréquentation touristique		
Nombre de nuitées en hôtels de tourisme et campings (2014) (milliers)	39 060	311 637
Part des nuitées nationales (%)	12,5	
Dont résidents étrangers (milliers)	10 541	110 165
Part des nuitées nationales (%)	9,6	
Part des nuitées des résidents étrangers dans le total des nuitées (%)	27,0	35,4

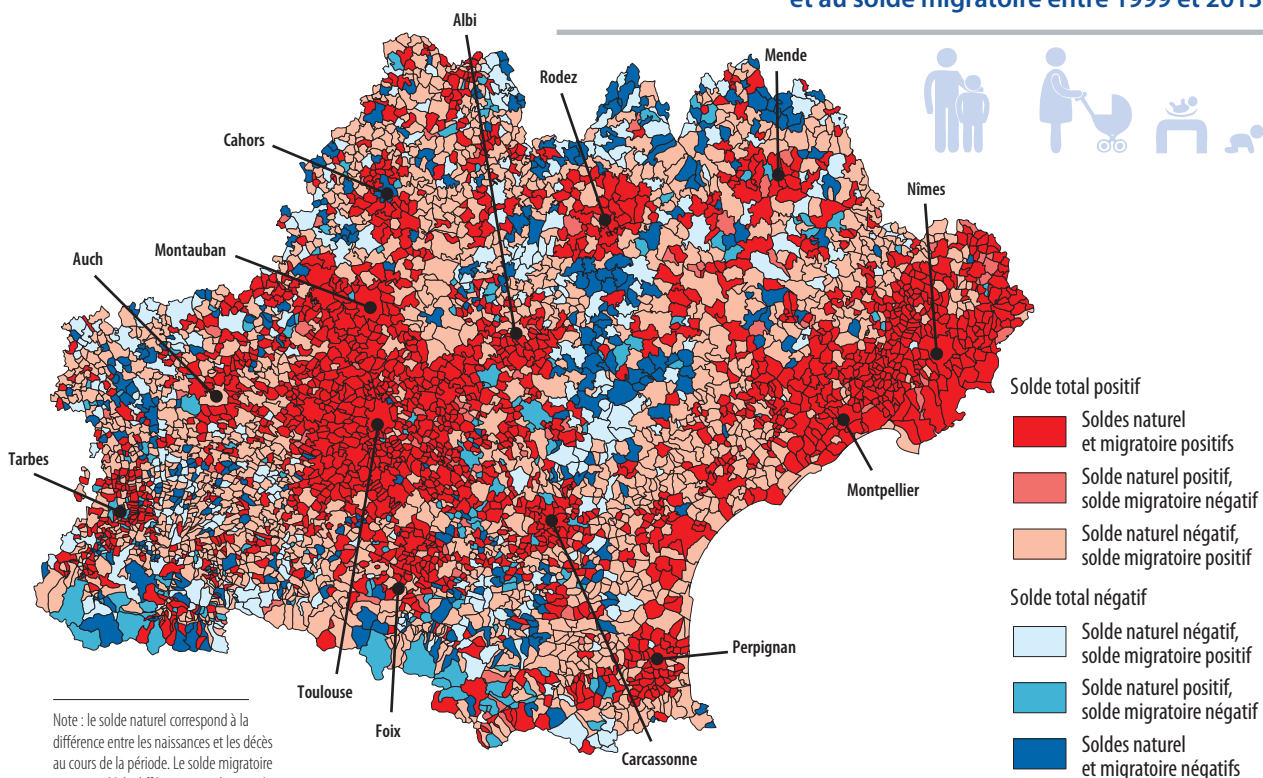
* Évolution annuelle moyenne.

** France métropolitaine uniquement.

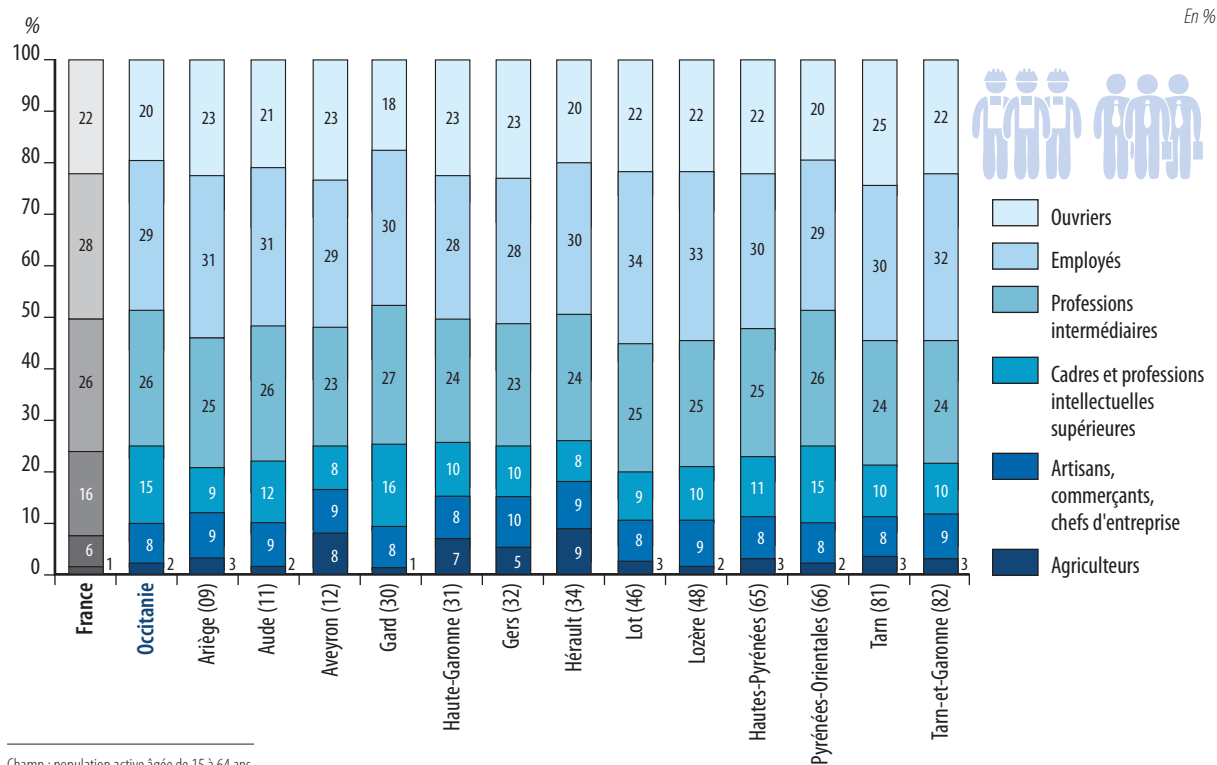
Source : Insee/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Évolution de la population d'Occitanie due au solde naturel et au solde migratoire entre 1999 et 2013

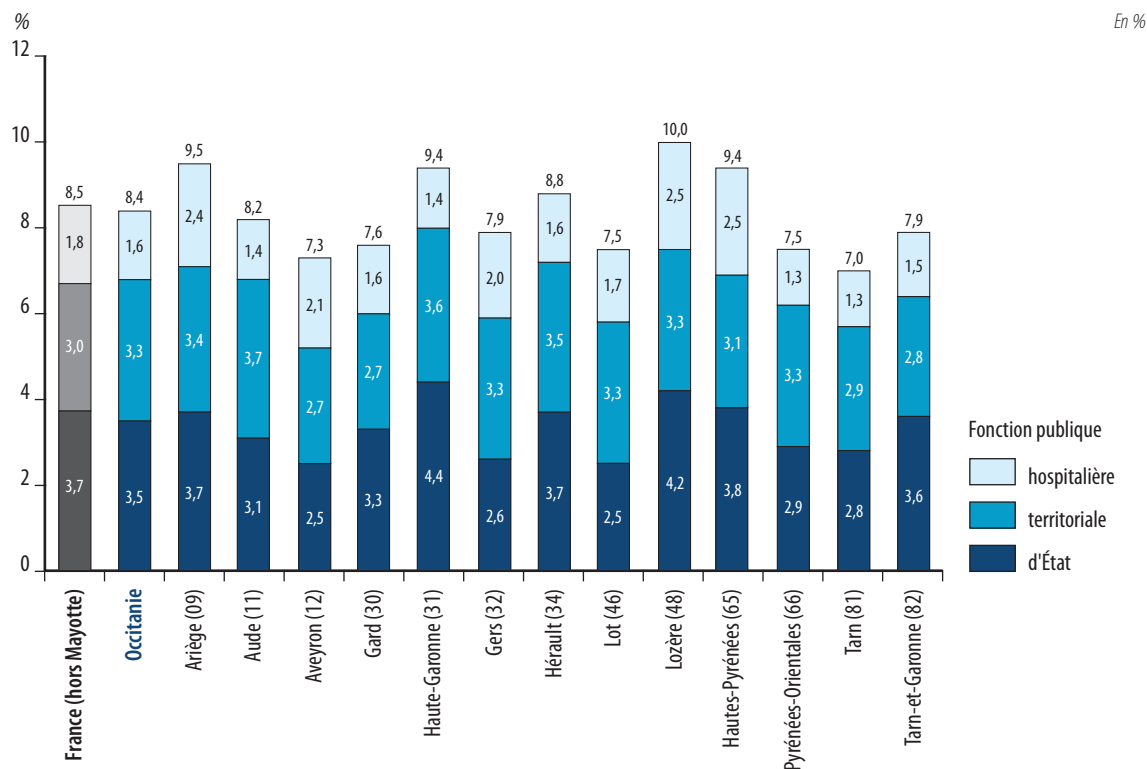


Répartition de la population d'Occitanie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012





Part des effectifs de la fonction publique d'Occitanie dans la population par département en 2014

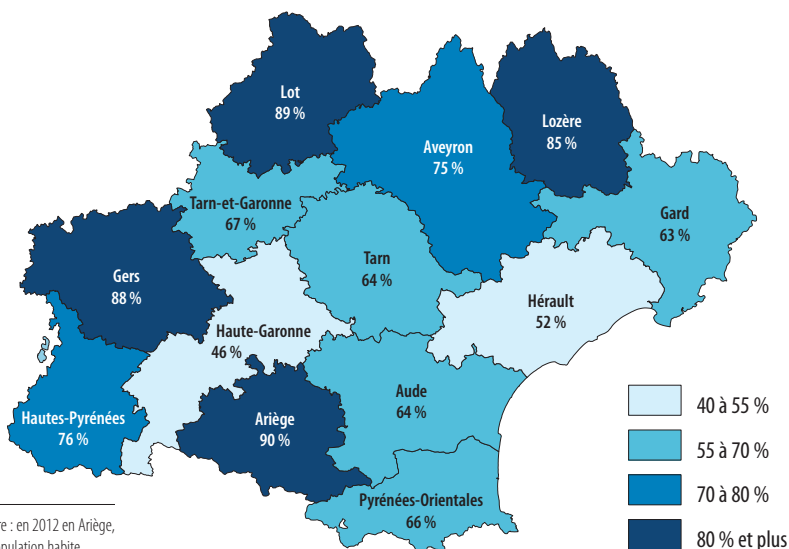


Note de lecture : dans la région Occitanie, les effectifs de la fonction publique représentent 8,4 % de la population.

Source : Insee/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Part de la population d'Occitanie habitant dans une commune de moins de 10 000 habitants en 2012

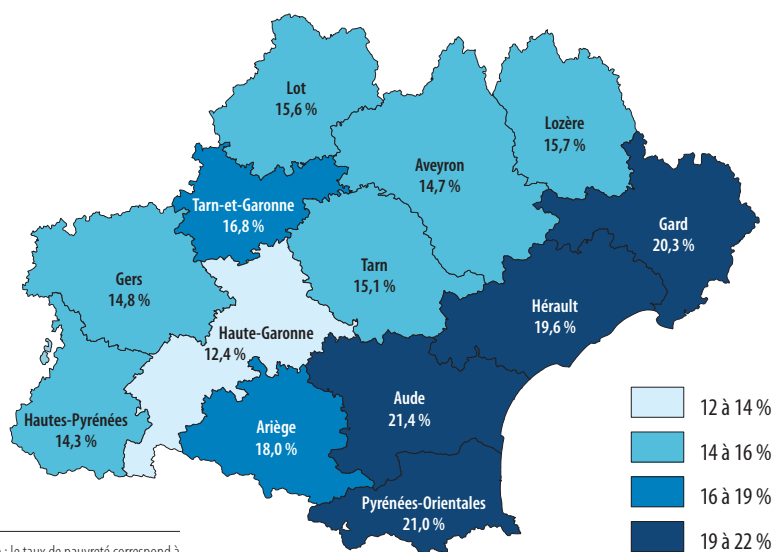


Note de lecture : en 2012 en Ariège, 90 % de la population habite dans une commune de moins de 10 000 habitants.

Source : Insee/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Taux de pauvreté en Occitanie par département en 2013

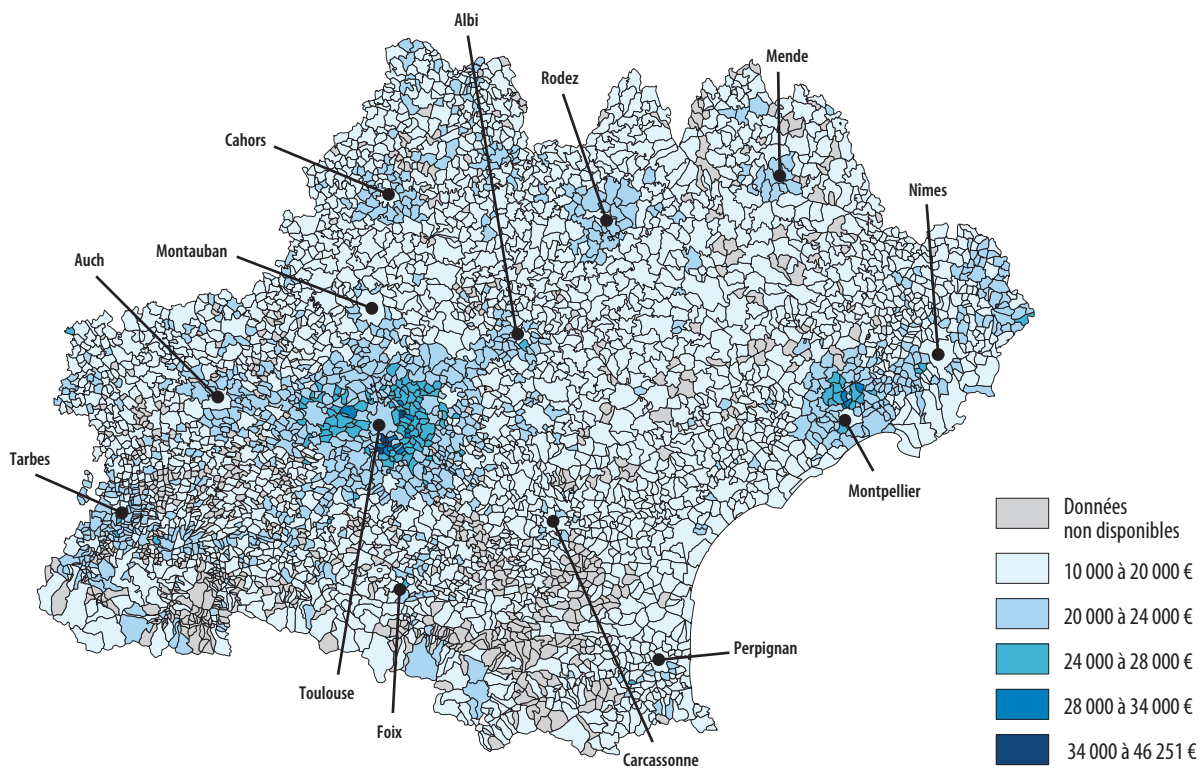
En %



Note : le taux de pauvreté correspond à la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. En 2013, le taux de pauvreté dans le Gard est de 20,3 %.

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Niveau de vie médian en Occitanie par commune en 2013



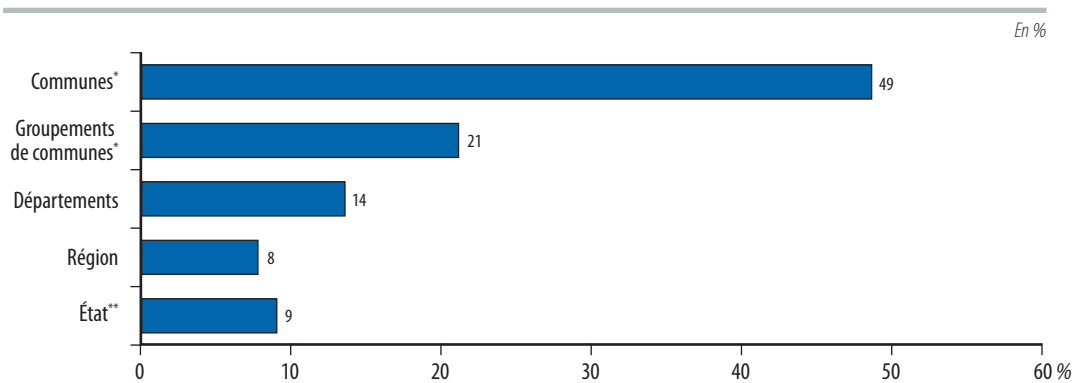
Note : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'occe modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Dépenses

Répartition de la dépense culturelle publique en Occitanie, 2014 et 2015



* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

** Dépenses du ministère de la Culture et de la Communication, hors masse salariale de titre 2 et sociétés de l'audiovisuel, en 2015.

Note : données 2014 pour les collectivités territoriales, 2015 pour l'État.

Note de lecture : en Occitanie, 49 % de la dépense culturelle publique est portée par les communes.

Source : DABS/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des collectivités territoriales d'Occitanie en 2014

En milliers d'euros, euros et %

	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
<i>En milliers d'euros</i>				
Dépenses culturelles	68 197	120 250	187 089	431 556
<i>dont fonctionnement</i>	40 728	95 725	141 248	327 084
<i>dont investissement</i>	27 469	24 525	45 841	104 471
<i>En euros par habitant</i>				
Dépenses culturelles	11,9	21,0	43,7	126,9
<i>dont fonctionnement</i>	7,1	16,7	33,0	96,2
<i>dont investissement</i>	4,8	4,3	10,7	30,7
<i>En % du budget de la collectivité</i>				
Dépenses culturelles	2,9	1,7	6,5	8,1
<i>dont fonctionnement</i>	3,0	1,6	7,0	8,3
<i>dont investissement</i>	2,8	1,8	5,3	2,6

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Dépenses du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs* en Occitanie en 2015

En milliers d'euros et en %

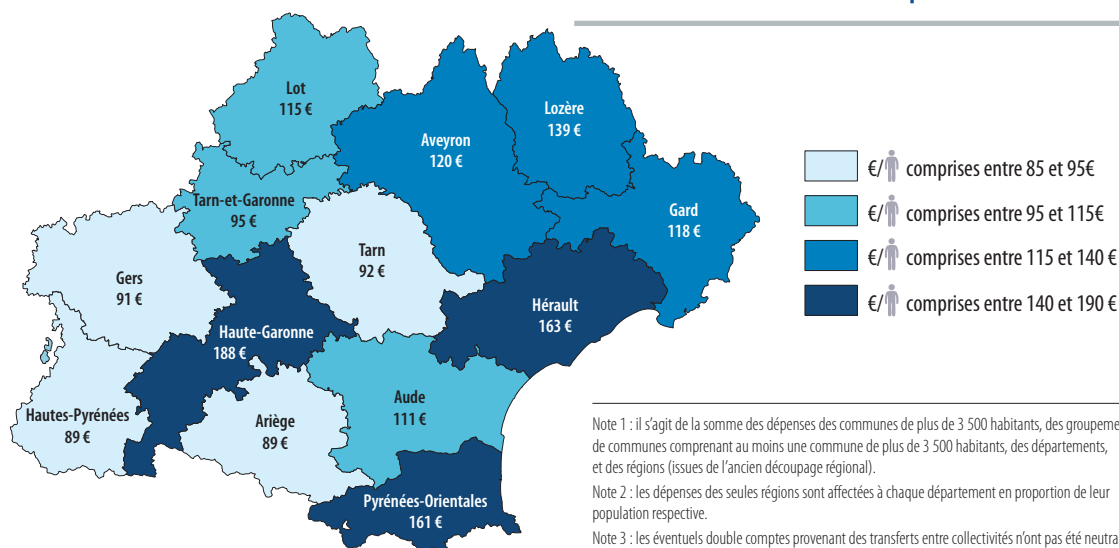
	Fonctionnement	Investissement	Total	
	(milliers d'euros)	(milliers d'euros)	(milliers d'euros)	(%)
Crédits déconcentrés	44 050	15 983	60 033	76
Crédits d'administration centrale	11 566	2 854	14 419	18
Crédits opérateurs et autres structures	4 733	99	4 832	6
Total	60 348	18 935	79 284	100
<i>En € par habitant</i>	<i>10,5</i>	<i>3,3</i>	<i>13,8</i>	
<i>En € par habitant (France entière hors Corse et IDF)</i>	<i>10,9</i>	<i>4,1</i>	<i>15,0</i>	

* Hors masse salariale de titre 2 et sociétés de l'audiovisuel.

Note : dépenses exécutées 2015.

Source : DABS/DEFS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des collectivités territoriales d'Occitanie en euros par habitant en 2014



Note 1 : il s'agit de la somme des dépenses des communes de plus de 3 500 habitants, des groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, et des régions (issues de l'ancien découpage régional).

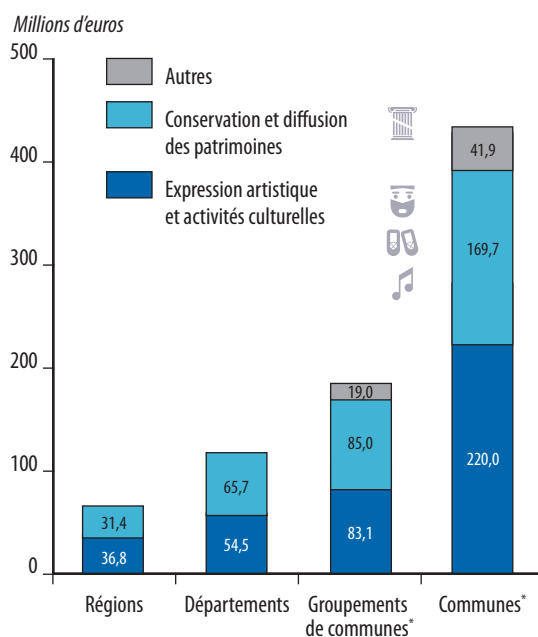
Note 2 : les dépenses des seules régions sont affectées à chaque département en proportion de leur population respective.

Note 3 : les éventuels double comptes provenant des transferts entre collectivités n'ont pas été neutralisés.

Source : Observatoire SFL-Forum/DEFS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des collectivités territoriales d'Occitanie par secteur d'intervention en 2014

En millions d'euros



* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

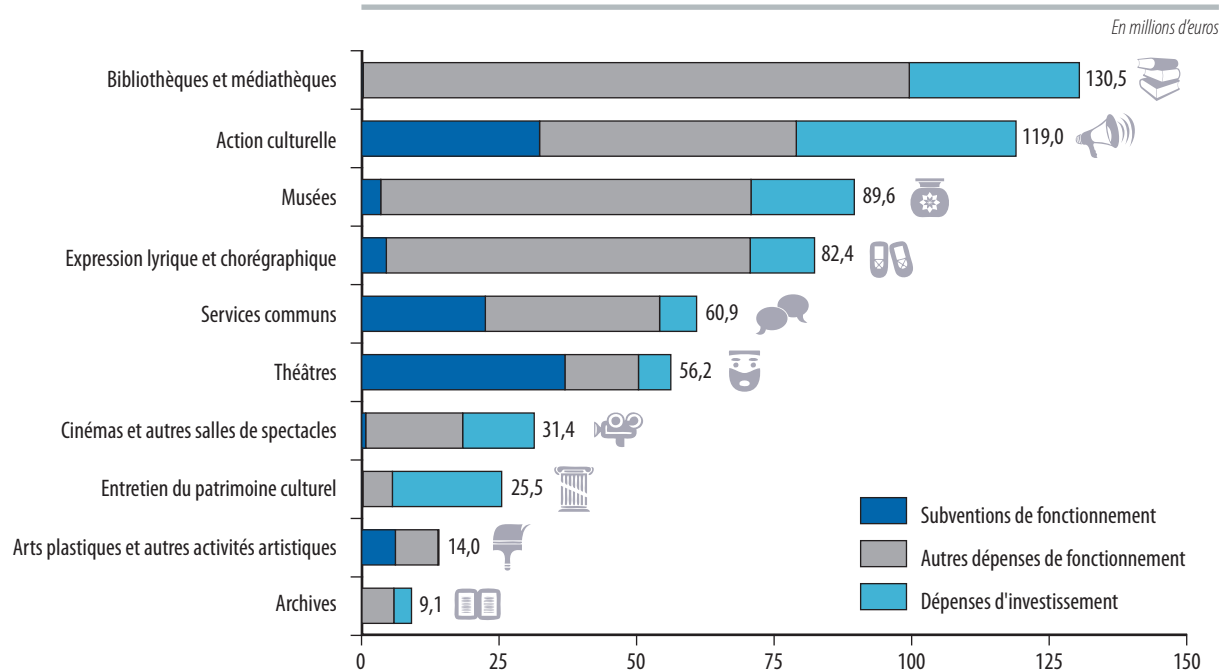
Note de lecture : en 2014, les communes d'Occitanie ont dépensé près de 220 millions d'euros pour l'expression artistique et les activités culturelles.

Source : DEFS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017





Dépenses culturelles des communes et groupements de communes d'Occitanie par secteur d'intervention en 2014

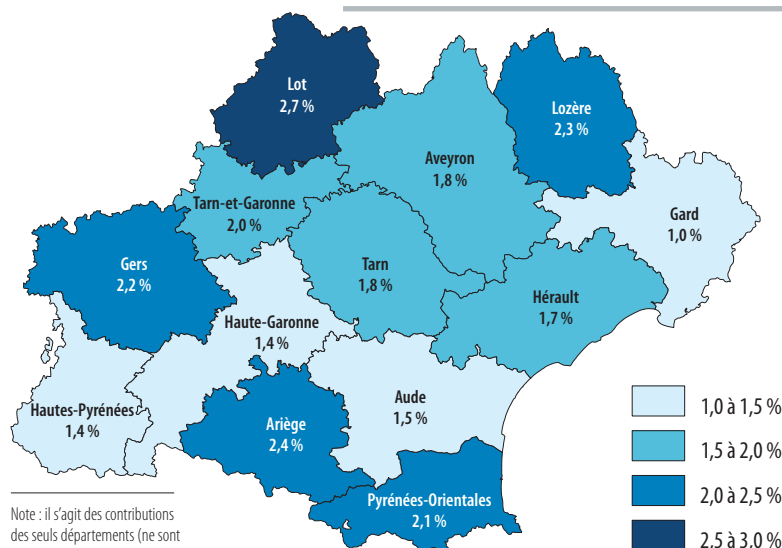


Note : communes de plus de 3 500 habitants et groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Note de lecture : en 2014, les dépenses pour l'action culturelle des communes et des groupements de communes d'Occitanie se répartissent pour 32 millions d'euros en subventions de fonctionnement, 47 millions d'euros en autres dépenses de fonctionnement et 40 millions d'euros en dépenses d'investissement.

Source : DEFS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des départements d'Occitanie en pourcentage du budget en 2014



Note : il s'agit des contributions des seuls départements (ne sont pas représentées celles des régions, communes et Epc).

Source : Observatoire SFL-Forum/DEFS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Équipements

Principaux équipements culturels de la région Occitanie en 2014

Unités

	Occitanie	Ariège (09)	Aude (11)	Aveyron (12)	Gard (30)	Haute-Garonne (31)	Gers (32)	Hérault (34)	Lot (46)	Lozère (48)	Hautes-Pyrénées (65)	Pyrénées-Orientales (66)	Tarn (81)	Tarn-et-Garonne (82)
Lieux d'exposition ¹	118	5	8	9	17	12	8	18	10	1	7	7	12	4
Monuments historiques ²	4 760	238	478	384	529	568	315	569	439	194	176	302	288	280
Lieux de lecture publique ³	1 747	79	265	201	126	198	31	270	113	70	78	159	75	82
Théâtres et autres lieux de spectacles ⁴	71	2	4	3	7	18	1	20	3	1	4	1	4	3
Lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques ⁵	13	0	0	0	2	3	0	4	0	0	1	0	2	1
Salles de cinéma ⁶	518	12	31	31	48	108	24	98	15	7	32	50	35	27
Conservatoires de musique, danse et art dramatique ⁷	21	1	2	1	3	3	0	3	1	1	1	1	2	2

Note : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Monuments inscrits et classés.

3. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

4. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

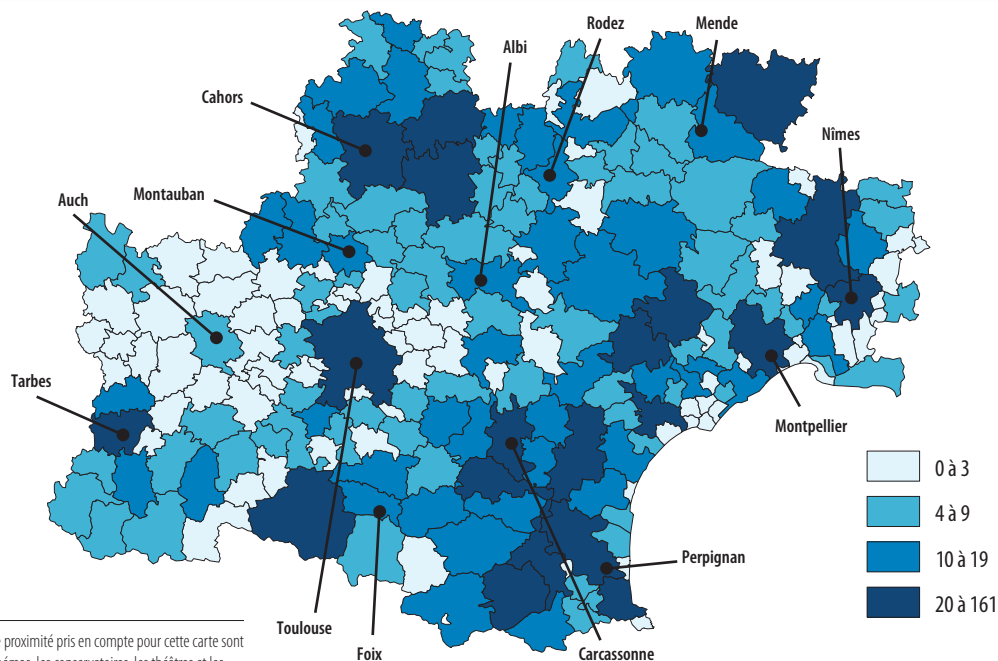
5. Théâtres lyriques, zénith, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique.

6. Nombre d'écrans.

7. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DEPS/DGCA/DGMI/DGF/CNC/CNT, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Nombre d'équipements culturels de proximité par bassin de vie d'Occitanie en 2014



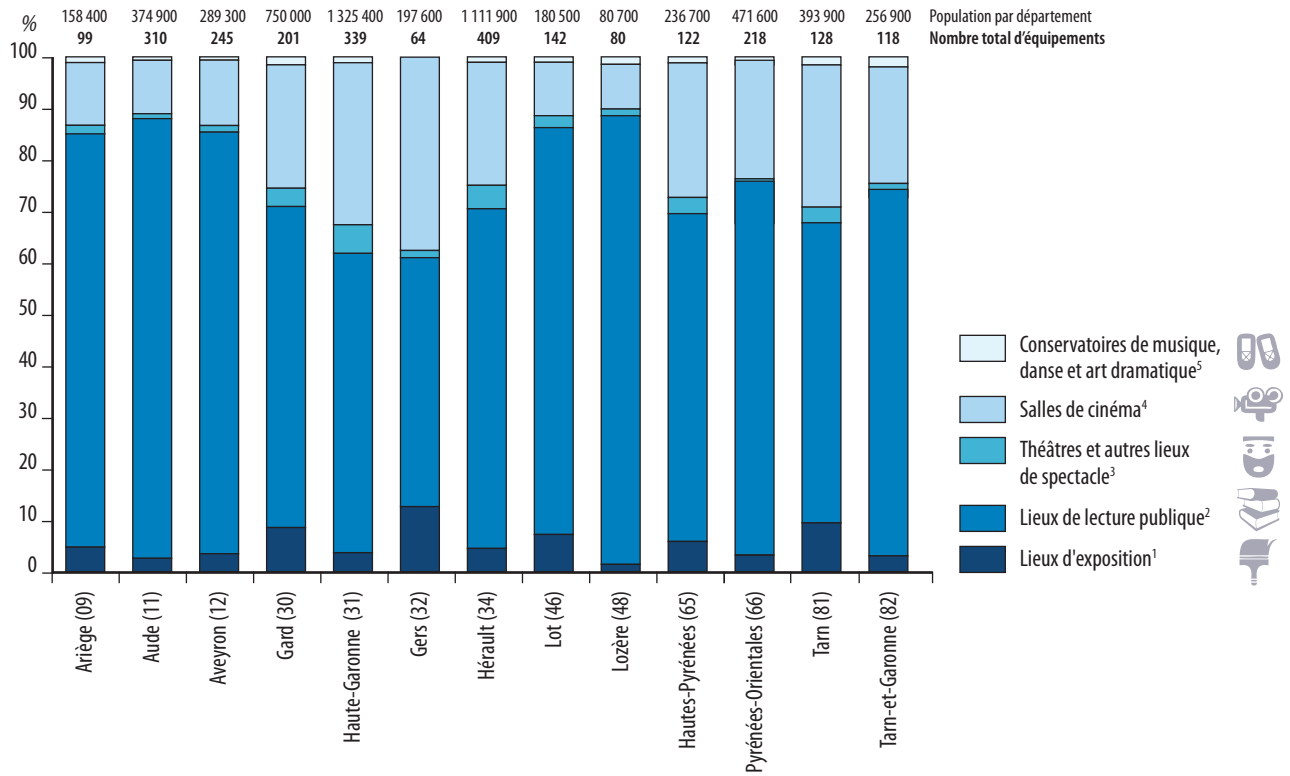
Note : les équipements culturels de proximité pris en compte pour cette carte sont les lieux de lecture publique, les cinémas, les conservatoires, les théâtres et les musées. Les données pour les lieux de lecture publique portent sur l'année 2016.

Source : Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Répartition des équipements culturels par département d'Occitanie en 2014

En %



Note 1 : ce graphique ne prend pas en compte les monuments historiques et lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques.

Note 2 : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

Note de lecture : les lieux d'exposition représentent 5 % des équipements culturels de l'Ariège, les lieux de lecture publique 80 %.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

3. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

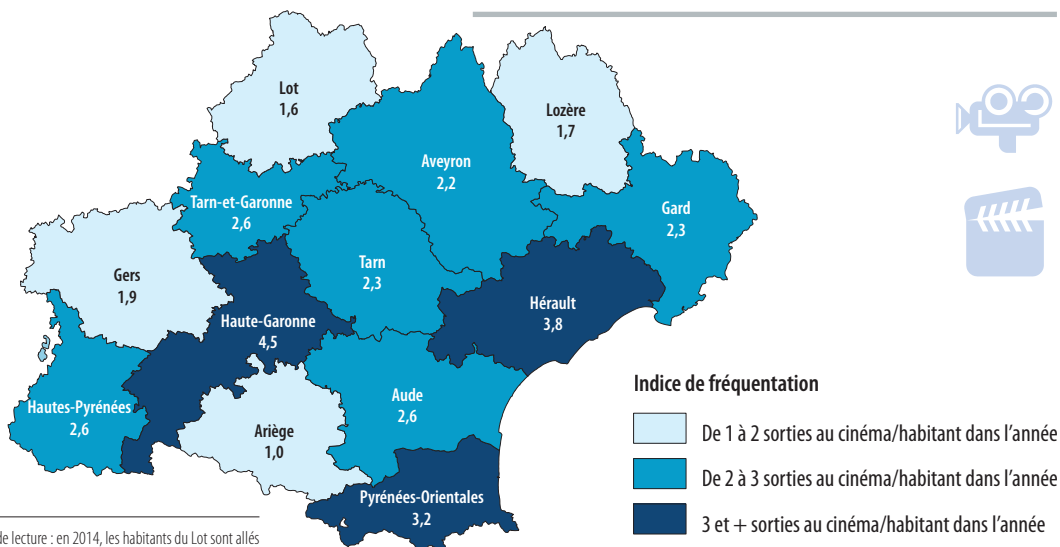
4. Nombre d'écrans.

5. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DGP/DGCA/DGMC/CNT/CNC/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Fréquentation cinématographique rapportée à la population départementale d'Occitanie en 2014

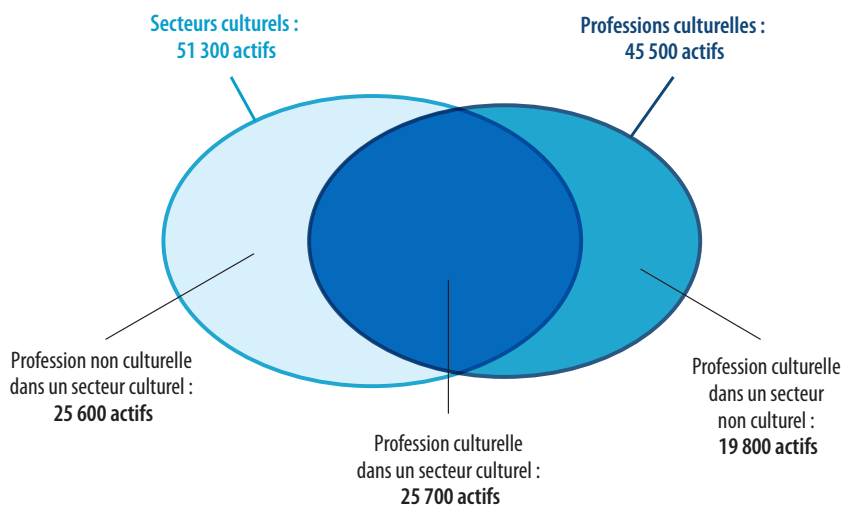


Note de lecture : en 2014, les habitants du Lot sont allés en moyenne 1,6 fois au cinéma au cours de l'année.

Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Emploi

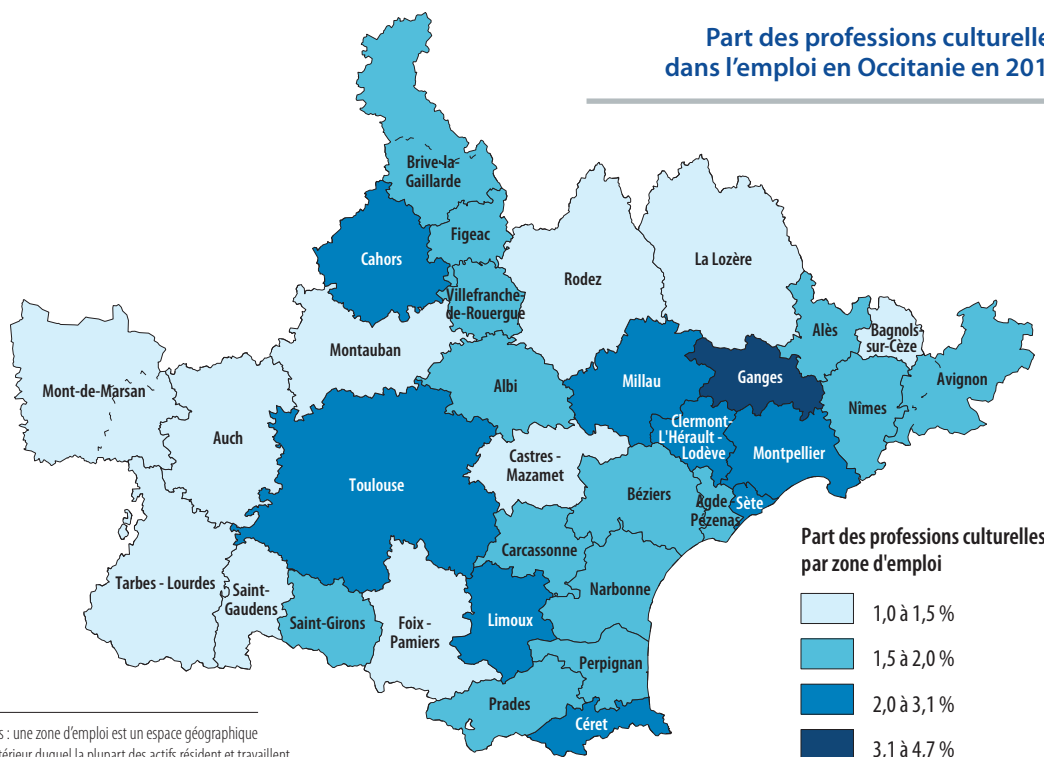
L'emploi culturel : secteurs culturels et professions culturelles de l'Occitanie en 2012



Champ : actifs ayant un emploi, région Occitanie.

Source : Recensement 2012, Insee/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Part des professions culturelles dans l'emploi en Occitanie en 2012



Notes : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Les zones d'emploi de Mont-de-Marsan et Brive-la-Gaillarde s'étendent sur la Nouvelle Aquitaine.

La zone d'emploi d'Avignon s'étend sur la région PACA.

Note de lecture : les professions culturelles représentent 4,7 % de l'emploi dans la zone d'emploi de Ganges.

Source : Recensement 2012, Insee/bEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Effectifs des professions culturelles de l'Occitanie en 2012

Unités et %

	Occitanie		France entière
	Effectifs	Part (%)	Part (%)
Professionnels des arts visuels et des métiers d'art			
Professionnels des arts visuels	10 649	23,4	25,8
Métiers d'art	2 248	4,9	4,0
Professions du spectacle			
Artistes des spectacles	7 633	16,8	12,9
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	3 957	8,7	10,8
Techniciens des spectacles	3 860	8,5	9,8
Professions littéraires			
Journalistes et cadres de l'édition	3 534	7,8	10,2
Auteurs littéraires	957	2,1	1,9
Traducteurs	1 493	3,3	2,8
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation			
Architectes	5 049	11,1	9,2
Professeurs d'art	4 326	9,5	8,4
Ensemble des professions culturelles	45 510	100,0	100,0
<i>Part des professions culturelles dans l'emploi total</i>	-	2,1	2,2

Champ : actifs ayant un emploi, région Occitanie.

Source : Recensement 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Occitanie



Part de diplômés du supérieur et salaire médian net annuel selon les professions culturelles en Occitanie en 2012

% et €

	Part de diplômés (bac + 3 ou plus)	Salaire moyen net (€)	Salaire médian net (€)
Professionnels des arts visuels et des métiers d'art			
Professionnels des arts visuels	21,9	17 712	17 449
Métiers d'art	7,8	16 646	17 606
Professions du spectacle			
Artistes des spectacles	20,9	9 891	3 488
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	47,7	26 774	26 709
Techniciens des spectacles	16,7	13 588	11 508
Professions littéraires			
Journalistes et cadres de l'édition	46,4	27 216	26 770
Auteurs littéraires	42,5	15 900	11 022
Traducteurs	62,3	15 940	16 051
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation			
Architectes	85,2	30 576	27 932
Professeurs d'arts	36,0	13 842	8 516
Ensemble des professions culturelles	35,1	19 791	18 874

Champ : ensemble des salariés ayant occupé une profession culturelle présents dans les DADS au 31/12/2012, région Occitanie. La catégorie de profession correspond à celle de l'emploi le plus rémunérateur et au salaire qui lui est associé.

Note de lecture : les professionnels des arts visuels salariés sont 21,9 % à disposer d'un diplôme de niveau bac + 3 ou supérieur. Ils perçoivent un salaire annuel net moyen de 17 712 euros.

Source : Recensement 2012 et DADS 2012, Insee / DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Effectifs des secteurs culturels de l'Occitanie en 2012

Unités et %

	Occitanie		France entière
	Effectifs	Part (%)	Part (%)
Livre et presse			
Presse	7 388	14,4	15,7
Livre	3 528	6,9	6,9
Arts visuels			
Arts plastiques et autre création artistique	4 030	7,9	5,5
Photographie	1 630	3,2	3,1
Design	1 243	2,4	2,4
Audiovisuel, multimédia			
Diffusion audiovisuelle	903	1,8	2,0
Édition audiovisuelle	1 278	2,5	4,9
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	1 709	3,3	8,6
Spectacle vivant	12 727	24,8	17,8
Publicité	6 071	11,8	13,3
Architecture	6 292	12,3	10,2
Patrimoine	2 979	5,8	7,1
Enseignement artistique	1 490	2,9	2,7
Ensemble des secteurs culturels	51 269	100,0	100,0
<i>Part des secteurs culturels dans l'emploi total</i>	-	2,3	2,6

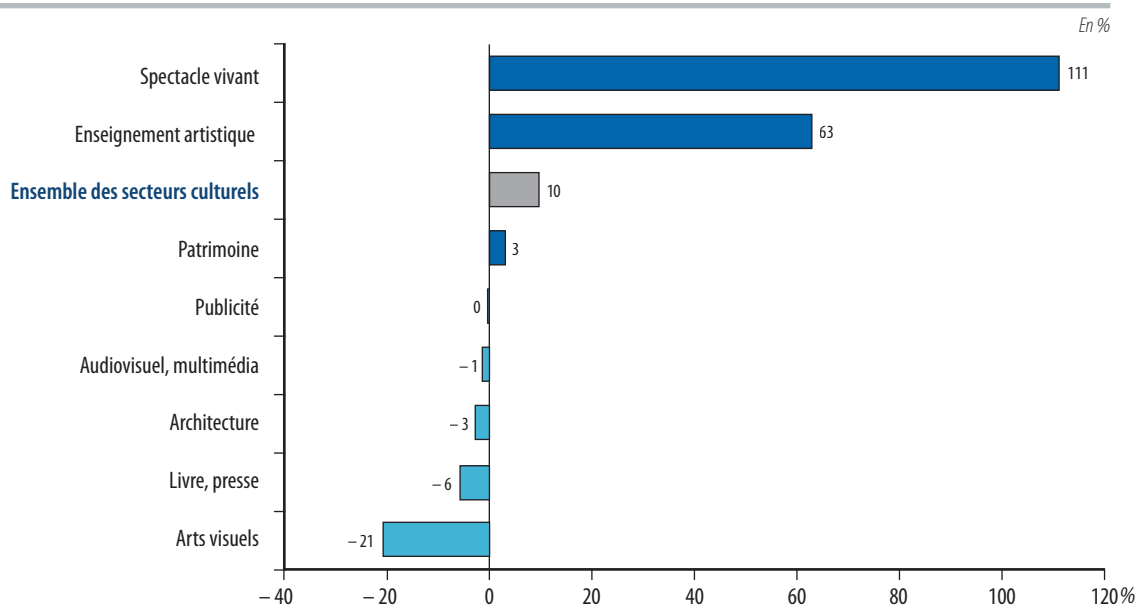
Champ : actifs ayant un emploi, région Occitanie.

Source : Recensement 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Occitanie



Évolution des secteurs culturels de l'Occitanie entre 2007 et 2012



Champ : actifs ayant un emploi, région Occitanie.

Note de lecture : entre 2007 et 2012, l'ensemble de l'emploi dans les secteurs culturels a augmenté de 10 %.

Source : Recensements 2007 et 2012, Insee/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

■ Entreprises

Poids des entreprises culturelles d'Occitanie dans le secteur marchand en 2014

Unités, millions d'euros et %

Entreprises culturelles	Occitanie	France entière
Nombre d'établissements	31 819	391 384
Valeur ajoutée (millions d'euros)	922,4	26 417
Excédent brut d'exploitation (millions d'euros)	229,1	7 580
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	2 389,1	67 486
Nombre de salariés en ETP	10 964	245 072
En part de l'ensemble des secteurs marchands (%)		
Nombre d'établissements	8,5	10,1
Valeur ajoutée	2,4	4,3
Excédent brut d'exploitation	2,5	4,9
Chiffre d'affaires	1,7	3,0
Nombre de salariés en ETP	2,0	3,1

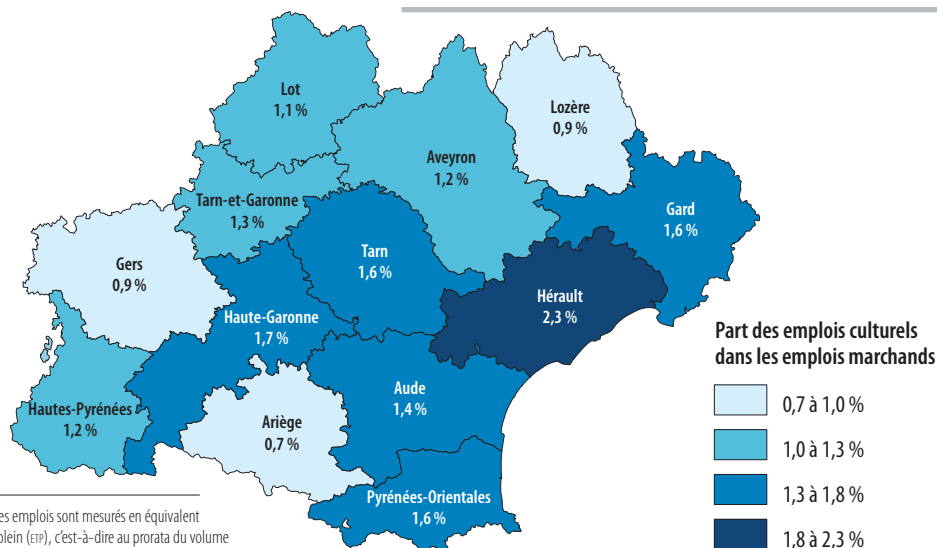
Champ : entreprises mono- et quasi-régionales des secteurs marchands principalement implantées dans la région.

Note de lecture : les entreprises culturelles d'Occitanie réalisent 2,4 % de la valeur ajoutée des entreprises marchandes de la région.

Source : Insee, FARE et Clap 2014/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Densité des emplois culturels parmi les emplois marchands d'Occitanie en 2014

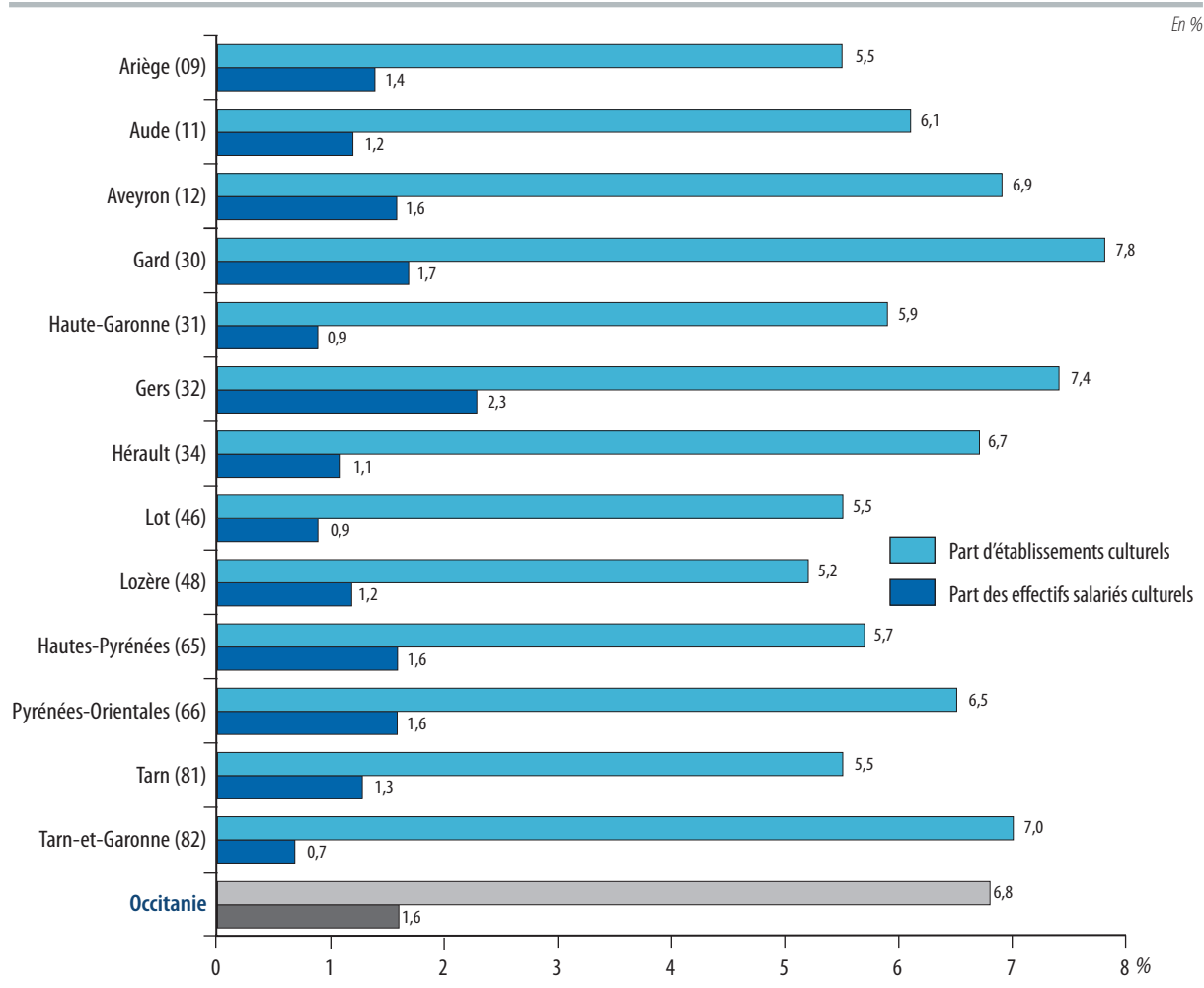


Note : les emplois sont mesurés en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un emploi à temps complet.

Note de lecture : en 2014 dans l'Hérault, les emplois culturels en équivalent temps plein (ETP) représentent 2,3 % de l'emploi total.

Source : Insee-FARE 2014, parmi les établissements actifs/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Part des entreprises culturelles par département d'Occitanie en 2014



Champ : entreprises des secteurs marchands. Seuls les établissements culturels sont pris en compte, ce qui explique l'écart avec le tableau précédent.

Note de lecture : dans le Tarn, en 2014, les établissements culturels représentent 5,5 % du total des établissements marchands et les effectifs salariés culturels 1,3 % de l'emploi salarié total.

Source : Insee, FARE et Clap 2014/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Effectifs salariés par domaine culturel d'Occitanie en 2014

En %

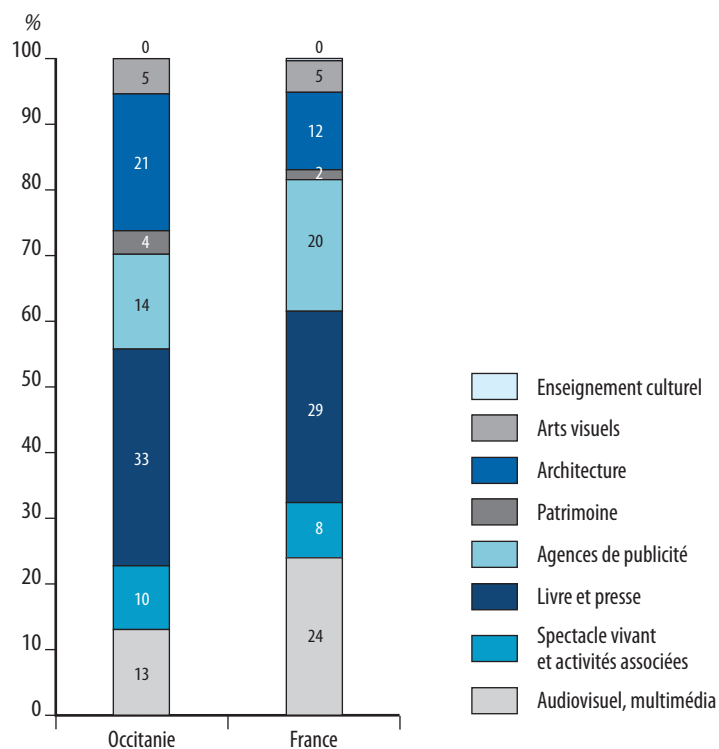


Champ : entreprises des secteurs marchands.

Note : les emplois sont mesurés en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un emploi à temps complet.

Note de lecture : en 2014, en Occitanie, le livre et la presse représentent 33 % de l'emploi culturel marchand.

Source : Insee, FARE et Clap 2014/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017



Sources et définitions

Données de cadrage

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le découpage du territoire français en aires urbaines a été réalisé par l'Insee en 2010.

Les estimations de population sont réalisées par l'Insee à partir du recensement de la population. Le solde naturel représente la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Le solde migratoire représente la différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Les effectifs scolaires et universitaires sont mesurés respectivement par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La population étrangère et immigrée est connue à partir du recensement de la population.

Le produit intérieur brut (PIB), est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes d'un pays, il est calculé par l'Insee.

La population active regroupe la population en emploi et les chômeurs ; elle est mesurée par l'enquête Emploi de l'Insee.

La fréquentation touristique est mesurée à partir de l'enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels, campings...) qui est réalisée par l'Insee ; elle permet de connaître le nombre de nuitées passées dans les hôtels, ainsi que la ventilation entre touristes français et étrangers.

La répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle est mesurée à partir du recensement de la population réalisé par l'Insee.

Les effectifs de la fonction publique par départements sont mesurés à l'aide du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), constitué à l'aide de plusieurs sources administratives.

La part de la population habitant dans une commune de moins de 10 000 habitants est mesurée à partir du recensement de la population réalisé par l'Insee.

Le taux de pauvreté est mesuré à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, réalisée par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et de fichiers provenant de la direction générale des Finances publiques (DGFiP), de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le niveau de vie médian par commune est mesuré par le dispositif de Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), géré par l'Insee. Celui-ci met en relation des données fiscales exhaustives de la DGFiP avec celles de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA.

Dépenses culturelles publiques

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, communes) étaient, jusqu'à l'exercice 2010, estimées tous les quatre ans par une enquête auprès des collectivités qui venait compléter la saisie de leurs comptes administratifs. La possibilité de collecter directement les comptes de gestion des collectivités de manière dématérialisée *via* le ministère des Finances (DGFiP) a permis d'envisager une évolution de ce dispositif. La nouvelle enquête lancée fin 2015, et qui porte sur les dépenses réalisées en 2014, permet d'étendre le champ de l'opération aux communes de plus de 3 500 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (contre antérieurement les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

L'objectif de cette enquête est de déterminer le montant total des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions. Un montant de dépenses culturelles « sans doubles comptes » est calculé au niveau national pour chaque niveau de collectivités, en neutralisant les subventions et les remboursements entre collectivités portant sur la culture : il en ressort que les doubles comptes entre collectivités représentent 4 % des dépenses culturelles consolidées, ce pourcentage s'élevant à 13 % pour les seules dépenses d'investissement. Cette neutralisation n'étant pas réalisable au niveau régional, les niveaux de dépenses régionalisées (et départementalisées) présentés dans cet atlas ne sont pas défalqués des subventions entre collectivités.

Les dépenses culturelles régionalisées de l'État sur l'exercice 2015 ont été établies par le département des affaires budgétaires et de la synthèse (secrétariat général, ministère de la Culture et de la Communication), à partir d'une extraction du logiciel Chorus, en se fondant autant que faire se peut sur la méthode détaillée dans le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles qui a établi une telle répartition sur les crédits de l'année 2013 (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Analyse-des-interventions-financieres-et-des-politiques-culturelles-en-region-Phase-1>). Le périmètre des dépenses est celui des crédits budgétaires exécutés (de l'administration centrale, déconcentrée et des opérateurs) des programmes 131 (« Création »), 175 (« Patrimoines »), 180 (« Presse »), 186 (« Recherche culturelle et culture scientifique »), 224 (« Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »), 313 (« Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique ») et 334 (« Livre et industries culturelles »), hors taxes affectées, hors dépenses fiscales, hors budgets annexes de l'État. Ce travail sera amené à être renouvelé annuellement, en y ajoutant la ventilation régionale des crédits budgétaires consacrés à la rémunération des personnels, regroupés sous la dénomination T2, disponible uniquement globalement pour l'exercice 2015 (et chiffrés à 662 M€).

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : charges de personnel, achats de fournitures et autres charges de gestion courante (fluides,...), prestations de services (charges de publicité, de publication,

missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), participations aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux...), charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...), dotations aux amortissements et aux provisions, indemnités des élus. Certaines dépenses de fonctionnement peuvent aussi être exceptionnelles : intérêts moratoires, amendes fiscales, subventions aux services publics industriels et commerciaux (Spic) notamment.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...). Sont des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance. À ce titre, une liste de ces biens a été publiée dans une circulaire. Les biens ne figurant pas dans cette liste ou ne pouvant y être assimilés, mais ayant un caractère de durabilité et de consistance suffisant, peuvent être imputés en section d'investissement par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante lorsqu'il s'agit de biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €.

Équipements culturels

Les données sur **les lieux d'exposition** sont collectées au sein du ministère de la Culture et de la Communication par la direction générale des patrimoines (DGP) pour les musées, et par la direction générale de la création artistique (DGCA) pour les centres d'art contemporain et les fonds régionaux d'art contemporain.

Les données sur **les monuments historiques** sont collectées par la DGP au sein de l'application Agrégée, outil de mise en réseau des services régionaux, départementaux et centraux pour la gestion des monuments historiques.

Les lieux de lecture publique sont recensés par l'Observatoire de la lecture publique, situé au sein de la direction générale des médias et industries culturelles (DGMIC). Une enquête annuelle est adressée à l'ensemble des bibliothèques municipales, et par l'intermédiaire des bibliothèques départementales de prêt. Les données présentées dans cet atlas sont les données provisoires pour l'année 2016, en particulier le nombre de lieux de lecture publique peut-être sous-estimé pour les départements qui ne sont pas partenaires de l'Observatoire de la lecture publique.

Les théâtres étaient recensés par le centre national du théâtre, qui a récemment fusionné avec le centre de ressources Hors les Murs pour former Artcena, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre.

Les lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques sont recensés par la DGCA.

Toutes les données de France métropolitaine sur **le cinéma** proviennent du centre national du cinéma et de l'image animé, qui collecte la taxe spéciale additionnelle (TSA) prélevée sur le prix des billets de cinéma.

Les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique sont recensés par la DGCA.

Emploi culturel

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient sur le recensement de la population de l'Insee. Les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont issues d'un questionnaire auto-administré et sont par conséquent moins contrôlées que dans l'enquête Emploi. Cependant, le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et est représentatif au niveau communal. Ainsi, il est préféré pour disposer de statistiques sur l'emploi culturel au niveau régional. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées une fois tous les cinq ans et ce de façon exhaustive. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, 8 % de la population est recensée chaque année par tirage au sort, les échantillons d'adresses étant tirés de manière telle que la totalité du territoire de ces communes soit prise en compte en cinq ans. Le recensement de la population couvre la France entière.

Entreprises culturelles

Les données sur les entreprises culturelles proviennent des dispositifs Fare (Fichier approché des résultats Esane) et Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) de l'Insee.

La source Fare :

Le fichier Fare est le fichier des données individuelles comptables des entreprises. Il constitue une approximation du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) de l'Insee. Esane fournit des statistiques structurelles d'entreprises pour le secteur marchand (y compris auto-entrepreneurs), excepté l'agriculture et les secteurs financier et d'assurance. Depuis 2009, Esane s'appuie sur l'exploitation de deux sources administratives, complétée par l'ESA (Enquête sectorielle annuelle). L'utilisation de sources administratives permet un allègement de la charge de réponse pour les entreprises interrogées et contribue à une diffusion plus rapide des résultats. L'Insee utilise les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéficiés (bénéficiés industriels et commerciaux BIC, bénéficiés non commerciaux BNC, bénéficiés agricoles BA) pour les données comptables et les DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour les données sur les effectifs et les rémunérations. L'enquête ESA porte sur les secteurs du commerce, des services, des industries agroalimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction dans la France entière. Chaque année, un échantillon d'entreprises est enquêté afin de répondre à un questionnaire portant sur les principales caractéristiques sociales et fiscales (déclarations de bénéficiés des entreprises au fisc). La valeur ajoutée commentée dans cet atlas est celle des statistiques d'entreprises. En particulier, elle est mesurée en secteurs plutôt qu'en branches et elle se limite au champ marchand (ce qui exclut une grande partie du spectacle vivant et du patrimoine). L'approche statistique utilisée repose sur la nomenclature d'activités française (Naf 2008 rév. 2) dans laquelle les entreprises sont classées par secteur d'activité selon leur code d'activité principale exercée (APE).

La source Clap :

Depuis 2003, le dispositif Clap fournit des statistiques sur le tissu économique local. La source Clap couvre l'ensemble des activités de l'économie marchande et non marchande. Clap permet l'analyse économique localisée du facteur travail (nombre de postes de travail au 31 décembre) pour les entreprises et les établissements qui ont eu au moins un jour d'activité économique dans l'année. Ce dispositif produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités dans la France entière. L'emploi salarié est évalué en équivalent temps plein. Les rémunérations correspondent aux rémunérations brutes, constituées des salaires et des primes des salariés. Les non-salariés (artisans, professions libérales, etc.) ne sont pas comptabilisés. Plusieurs sources alimentent le dispositif Clap : le répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (système d'information Epure), le système d'information sur les agents de l'État (Siasp) et les données de la mutualité sociale agricole (MSA).

Avec cet opus, premier né d'une collection appelée à se prolonger par des réactualisations annuelles, sont réunies dans un même ouvrage un vaste ensemble de données nationales, exploitables à divers échelons territoriaux : régional, départemental et jusqu'au niveau communal lorsque les données le permettent. Ces informations, d'une grande richesse et croisant de nombreuses sources, ont été pensées pour être directement accessibles à un large public. Un grand nombre de cartes et graphiques, révèlent au premier coup d'œil les principaux enseignements.

À la suite de la réforme territoriale mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, la question de l'équilibre entre les régions est plus que jamais présente et il était important de se doter des moyens de les comparer. Le présent *Atlas*, qui mobilise des sources statistiques fiables et pérennes y contribue.

Le chapitre inaugural qui présente des données à l'échelle nationale, met en lumière les points communs et les différences régionales et sa lecture permet de mesurer la répartition territoriale des ressources culturelles. Les chapitres suivants sont consacrés aux treize nouvelles régions et aux départements et territoires d'outre-mer.

Dépenses de l'État et des collectivités territoriales pour la culture, entreprises culturelles, emploi et professions, équipements culturels... les données sont déclinées pour chaque région et apportent ainsi des points de repère et de comparaison indispensables à la construction de politiques publiques pour la culture.



Ministère de la Culture
et de la Communication
Secrétariat général
Département des études,
de la prospective
et des statistiques



ISBN : 978-2-11-13693-5